



Tutelle personne majeur suite maladie

Par **menthe**, le **31/01/2008** à **11:49**

Bonjour,

Une petite question concernant le tuteur d'une personne majeure.

Je lis que le conjoint est le tuteur de droit.

Conjoint signifie-t-il époux-épouse ou aussi concubin notoire de longue date ?

Le concubin (couple hétéro) peut-il être nommé tuteur ? Si oui, sous quelles conditions ?

merci de votre aide

Rajout du 19/04.

personne ne peut m'aider ?

Le concubin notoire, preuves à l'appui, peut il être désigné tuteur ?

merci bien de votre aide